

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE

à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la création d'une rampe pour PMR pour accéder au parvis de l'église sur la commune de Poilhes

Il sera procédé durant trente jours consécutifs, du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mardi 5 décembre 2023 à 17h00, sur la commune de Poilhes, à une procédure d'enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la création d'une rampe pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour accéder au parvis de l'église.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Monsieur Jean-Pierre RABAT.

Dossier d'enquête :

Un dossier d'enquête sera déposé, pendant 30 jours, du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mardi 5 décembre 2023 à 17h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance durant les jours et heures d'ouverture du bureau de mairie cité ci-dessous :

| Commune | Ouverture | Horaires |
|---------|----------------------------|---|
| Poilhes | Lundi au jeudi Vendredi | 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 08h30 à 12h00 |

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/dup-pmr-eglise-poilhes-web/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<https://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/ENQUETES-PUBLIQUES2>

- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, accessible sur rendez-vous auprès du bureau de l'environnement – téléphone 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au mardi 5 décembre 2023 à 17h00 :

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/dup-pmr-eglise-poilhes-web/>

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Poilhes, aux horaires susvisés,

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
« Rampe PMR parvis de l'église »
Mairie
7 Boulevard Paul Riquet
34310 Poilhes

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante :

dup-pmr-eglise-poilhes@democratie-active.fr

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Poilhes aux horaires suivants :

| Permanences | Horaires |
|------------------------|------------------|
| lundi 13 novembre 2023 | De 14h00 à 17h00 |
| mardi 5 décembre 2023 | De 14h00 à 17h00 |

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont la déclaration d'utilité publique de la création d'une rampe pour PMR pour accéder au parvis de l'église à Poilhes et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.